

**COMPTE-RENDU**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Vendredi 9 avril 2021 à 18 heures 30**  
**Mairie Salle du Conseil Municipal**

Présents : MM SÉGNERÉ, DAUTAN, ESQUIRO, BONIFACE, CLAVERIE, COLLGON, DEJARDIN, LONCA, MARTIN, MENGELLE, MESTRES, PORIEL, SEAS, SEGUIN.

Procuration : M ETCHEVERRIA à MME BONIFACE

Secrétaire de séance : Nicole ESQUIRO.

**ORDRE DU JOUR**

- Adoption des comptes de gestion 2020
- Adoption des comptes administratifs 2020
- Affectation des résultats 2020
- Vote des budgets primitifs 2021
- Questions diverses

---

Monsieur le Maire ouvre la séance avec une pensée pour Monsieur Pierre Lafargue, décédé, le papa de Guillaume Lafargue, agent de la commune.

*Intervention de Nicole Esquiro pour la présentation des comptes*

➔ **APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020**

Les comptes de gestion de l'année 2020 délivrés par la Trésorerie Tarbes-Adour-Echez sont conformes.

*Délibération*

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes de gestion pour l'année 2020.

---

➔ **ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020**

Pour rappel : conformément à la législation, le maire ne vote pas l'approbation des comptes administratifs.

- Compte administratif « CCAS » : Aucune objection du conseil municipal.
- Compte administratif « Caisse des écoles » : Aucune objection du conseil municipal.
- Compte administratif « Centre de loisirs » : Mise en place de ce budget annexe en 2015. Aucune objection du conseil municipal.
- Compte administratif « Commune » : Des restes à réaliser ont été adoptés lors de la séance du conseil municipal du 4 février 2021, permettant ainsi une continuité dans le règlement des factures d'investissement, notamment, en dépense, celles de l'aménagement urbain et paysager (aire de jeux multigénérationnel), travaux sur le groupe scolaire, sur divers bâtiments communaux, travaux de voirie et réseaux, équipements sportifs, opération « cœur de Horgues », achat de terrain nu à la famille Izans à proximité du complexe scolaire. Aucune objection du conseil municipal.

M. Le Maire remercie Mme Nicole Giral, trésorière municipale de Tarbes-Adour-Echez pour l'aide apportée lors de la vérification des dossiers comptables.

*Délibération*

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité les comptes administratifs pour l'année 2020.

---

## ➔ **AFFECTATION DES RESULTATS 2020**

### ➤ CCAS :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 7 673,48 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 7 673,48 €.

### ➤ Caisse des écoles :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit de 2 525,05 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement (002) - 2 525,05 €.

### ➤ Centre de loisirs et périscolaire :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de 30 441,23 €, le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement, comme suit :

Fonctionnement 30 441,23 €.

### ➤ Commune :

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 439 840,90 €, et un excédent d'investissement de 230 129,01 €.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat et en fonction des restes à réaliser, comme suit :

Report à nouveau :

Section fonctionnement, Excédent de fonctionnement reporté : 145 002,91 €

Section investissement : solde d'exécution d'investissement reporté 230 129,01 €

Affectation en réserve complémentaire pour combler un besoin d'investissement : 294 837,99 €

### *Délibération*

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité l'affectation des résultats pour l'année 2020.

---

## ➔ **VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2021**

Monsieur le Maire remercie Nicole Esquiro, adjointe au Maire en charge des Finances Publiques et l'ensemble des services administratifs pour le travail accompli dans l'élaboration des documents budgétaires.

Jean-Michel Ségneré et Nicole Esquiro prennent la parole et présentent les budgets primitifs pour l'exercice 2021.

### ❖ **Les budgets annexes :**

➤ Budget CCAS : les membres du CCAS sont souverains de l'utilisation de leurs fonds. Une subvention communale de fonctionnement de 11 000 € est accordée.  
Voté à l'unanimité.

➤ Budget Caisse des écoles : il est rappelé qu'il est attribué 97 € par enfant de chaque école (maternelle 55 enfants et élémentaire 77 enfants), Le budget de la classe verte pour l'école élémentaire d'un montant de 2000 € est reporté sur 2021 ; l'épidémie de Covid 19 n'ayant pas permis de l'organiser en 2020.  
Voté à l'unanimité.

➤ Budget Centre de loisirs : une subvention communale de 83 000 € est nécessaire à l'équilibre du budget pour 2021.

Il est rappelé que la commune a conventionné depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2021 avec l'association LEC (Loisirs Education Citoyenneté) pour la gestion des services périscolaires et extrascolaires, la commune conservant la facturation du restaurant scolaire et la gestion du personnel qui est mis à disposition du partenaire. Voté à l'unanimité.

### ❖ Budget communal :

➔ Vote des taux d'imposition : cf séance du conseil municipal du 1<sup>er</sup> avril 2021.

➔ Les contributions aux organismes :

Présentation des contributions aux organismes pour l'année 2021.

☞ Vote unanime des membres.

➔ Les subventions versées aux associations :

Présentation des demandes de subventions des associations. Aucune demande particulière n'a été formulée par les associations : les montants de 2020 sont maintenus. Vote unanime des membres.

➔ Les indemnités des élus :

Maintien des indemnités au barème des indemnités de fonction au taux maximal comme en 2020.

☞ Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité cette proposition par 10 voix pour et 5 abstentions (Maire et 4 adjoints).

➔ Section investissement 2021 :

Le montant des dépenses d'investissement du budget communal est voté pour un montant de 3 015 020,54 € (dont échéances d'emprunt). Voir le débat d'orientation budgétaire discuté en séance du conseil du 1<sup>er</sup> avril 2021. Projets structurants : Opération « Cœur de Horgues », aménagement paysager et urbain aire de jeux, équipements sportifs, (Padel), travaux de voirie et réseaux, travaux sur bâtiments communaux, achat matériel informatique et visio, achat de terrain.

☞ Vote unanime des membres.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30